

#### WORLD ONLINE BUSINESS

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES ENTREPRISES applicables à compter du 24 mai 2000

Les présentes Conditions Générales sont applicables à toute Proposition Commerciale souscrite par le Client, directement auprès de la structure «Business » de WORLD ONLINE FRANCE (ciaprès dénommée «WORLD ONLINE »).

La signature de la Proposition Commerciale emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales ainsi que, en fonction du (des) Service(s) choisis par le Client des Conditions Particulières et des Documents Commerciaux qui forment avec les présentes Conditions Générales un tout indissociable constitutif du contrat entre le Client et WORLD ONLINE.

# Article 1 - Définitions

- « **Proposition Commerciale** » : document signé par le Client sur proposition de WORLD ONLINE lui permettant d'accéder au(x) Service(s) en application des Conditions Générales, des Conditions Particulières et des Documents Commerciaux concernés.
- « Client » : Tout professionnel, seul responsable vis à vis de WORLD ONLINE des obligations décrites dans le contrat, dont l'identité est précisée sous la rubrique « Raison sociale » et qui possède un numéro SIREN, et ce y compris les associations et les personnes publiques.
- « Centre Serveur » : Ensemble d'équipements et logiciels associés appartenant à WORLD ONLINE ou utilisés par WORLD ONLINE pour les besoins de son activité, connectés à des réseaux de télécommunication les reliant à l'Internet.
- « **Documents Commerciaux** »: Ensemble des documents émis par WORLD ONLINE (présentation de produits et services, devis...) décrivant les caractéristiques techniques et commerciales (prix) des Services assurés par WORLD ONLINE.
- « Internet » : Ensemble constitué par différents réseaux de services localisés dans divers lieux à travers le monde, reliés entre eux à l'aide de réseaux de télécommunication et communiquant à l'aide d'un protocole spécifique commun sous le nom de TCP/IP.
- « Services » : Prestations relatives à l'Internet assurées par WORLD ONLINE au profit du Client à partir de son Centre Serveur et dont le descriptif figure dans les Conditions Particulières et/ou les Documents Commerciaux.
- **«Site Web»** :Infrastructure du Client développée selon des formats et protocoles utilisables sur l'Internet comprenant des données de différente nature dont des textes, sons, images fixes ou animées, bases de données destinées à être consulté par les utilisateurs d'Internet dans le cadre d'un accès libre ou payant.

# Article 2 – Objet

- 2.1 Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles WORLD ONLINE fournit au Client le(s) Service(s) auxquels il souscrit dans le cadre de la Proposition Commerciale ainsi que les obligations de chacune des parties dans le cadre de la souscription desdits Services.
- 2.2 La nature, les caractéristiques, les conditions spécifiques (prix, durée...) et l'étendue des prestations afférentes à chaque Service sont plus précisément décrites dans les Conditions Particulières propres à chaque Service ainsi que dans les Documents Commerciaux y afférents.

## Article 3 – Souscription au(x) Service(s)

- 3.1 La souscription à un ou plusieurs Services est effectuée par la signature par le Client d'une Proposition Commerciale qui définit les Services choisis leur prix et les éventuelles conditions spécifiques de fourniture desdits Services.
- 3.2 La signature de la Proposition Commerciale emporte formation de contrat constitué des présentes Conditions Générales ainsi que, en fonction du(des) Service(s) choisi(s) par le Client, des Conditions Particulières et des Documents Commerciaux. La date de signature de la Proposition Commerciale constitue, sauf dispositions contraires dans les Conditions Particulières, le point de départ de la facturation du Service concerné.
- 3.3 Toutes conditions contraires posées par le Client, quels qu'en soient le moment et le support seront inopposables à WORLD ONLINE à moins qu'elles n'aient été acceptées par écrit et signées par une personne ayant au moins le rang de Directeur chez WORLD ONLINE préalablement à la signature de la Proposition Commerciale dans le cadre d'une annexe à ladite Proposition Commerciale.
- 3.4 Si besoin, la date de mise en service souhaitée de chaque Service est mentionnée d'un commun accord entre les parties sur la Proposition Commerciale compte tenu des délais de mise en service définis dans les Documents Commerciaux.
- 3.5 WORLD ONLINE avisera le Client de la date de mise en service effective du Service choisi par voie de courrier électronique, de télécopie ou de courrier et ce à l'initiative de WORLD ONLINE.

# Article 4 – Durée – Terme du Contrat

- 4.1 Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de signature de la Proposition Commerciale par le Client et expirera douze (12) mois après la date de mise en service effective du ou des Services sauf mention contraire dans les Conditions Particulières et/ou la Proposition Commerciale pour certains types de Services.
- 4.2 A l'issue de cette période, il sera renouvelable par tacite reconduction par période annuelle sous réserve de dispositions contraires dans les Conditions Particulières et/ou la Proposition Commerciale ou sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, notifiées à l'autre par voie de lettre recommandée avec avis de réception au moins deux (2) mois avant la date de survenance du terme.

## Article 5 – Obligations générales du Client

- 5.1 Le Client s'engage à communiquer à WORLD ONLINE toutes les informations techniques et administratives nécessaires à la réalisation des prestations commandées et certifie leur sincérité et leur exactitude. Lesdites informations une fois collectées par WORLD ONLINE seront transmises au Client par écrit pour validation. En l'absence de réaction du Client passé un délai de trois jours ouvrés, les informations seront réputées validées par le Client.
- 5.2 Le Client s'engage à respecter les obligations spécifiques applicables à chaque Service telles qu'elles sont définies dans les Conditions Particulières compte tenu par ailleurs des prescriptions des Documents Commerciaux.
- 5.3 Le Client s'engage à utiliser les Services en «bon père de famille » et s'interdit notamment toute utilisation contraire aux lois et règlements en vigueur.
- 5.4 Le Client s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur l'Internet, notamment les dispositions impératives destinées à assurer la protection de l'ordre public, et des bonnes mœurs et s'interdit de transmettre des éléments ou données qui présenteraient un caractère menaçant, choquant, violent, diffamatoire, obscène ou attentatoire à des droits de propriété ou plus généralement aux règles en vigueur sur Internet (la Nétiquette).
- 5.5 Le Client s'engage à fournir sur son Site Web des données loyales et de qualité conforme à la législation nationale et internationale et aux usages sous sa seule et exclusive responsabilité.

# Article 6 – Obligations générales de WORLD ONLINE

- 6.1 WORLD ONLINE s'engage à respecter les obligations spécifiques applicables à chaque Service telles qu'elles sont définies dans les Conditions Particulières compte tenu par ailleurs des prescriptions des Documents Commerciaux.
- 6.2 WORLD ONLINE s'oblige à rendre opérationnel le Centre Serveur 24h sur 24h sept jours sur sept, sous réserve des périodes de maintenance et des éventuelles interruptions à raison de pannes consécutives à un cas de force majeure tel que défini à l'article 14 des présentes.
- 6.3 En cas d'indisponibilité de certains Services identifiés dans les Conditions Particulières, WORLD ONLINE sera redevable de pénalités selon des modalités (conditions et durée de l'indisponibilité, montant des pénalités, conditions et modalités de paiement...) décrites dans les Conditions Particulières applicables aux Services concernés.
- 6.4 WORLD ONLINE s'oblige à assurer les équipements et logiciels du Client qui sont hébergés dans ses locaux et notamment dans son Centre Serveur au titre des risques de détérioration, de perte, de vol et de destruction partielle ou totale.

# Article 7 – Conditions générales d'utilisation d'Internet

Le client déclare accepter les caractéristiques et les limites d'Internet et reconnaît notamment :

• que le(s) Service(s) répondent à ses besoins ;

- que les transmissions de données sur l'Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui peuvent dans certaines situations être saturés ;
- que les utilisateurs de l'Internet sont susceptibles d'être localisés en tous lieux à travers le monde et que les informations diffusées par le Client peuvent être reproduites, représentées et plus généralement diffusées sans aucune limitation géographique;
- que certains réseaux spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès ;
- que les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toutes informations à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures requises afin de protéger ses propres données et/ou logiciels de toute contamination par virus comme de toute tentative d'intrusions de tiers non autorisés et ce en dépit de la délivrance par WORLD ONLINE d'un accès protégé par un mot de passe;
- que la communauté des utilisateurs d'Internet a développé un code de conduite, appelé Netiquette (disponible sur le site <a href="www.worldonline.fr">www.worldonline.fr</a>) que l'abonné s'engage à respecter et dont la violation peut avoir pour effet d'exclure le contrevenant de l'accès à un ou plusieurs Services, sans que WORLD ONLINE ne puisse être tenu responsable de ce fait ;
- qu'il respecte les codes de conduite, usages et règles de comportement en vigueur sur les sites Web et les galeries marchandes, comme les notices d'utilisation, avertissements, reproduits ou mentionnés par WORLD ONLINE, dont la violation peut avoir pour effet de bloquer provisoirement l'accès à un, plusieurs ou à la totalité des Services et d'entraîner à terme et unilatéralement la résiliation du présent contrat si le Client, soit diffuse des contenus illicites ou en permet la consultation, soit contrevient aux règles d'usage énoncées par WORLD ONLINE;
- que les équipements du Client connectés au Centre Serveur sont sous l'entière responsabilité du Client sauf ceux dont WORLD ONLINE assure la garde dans ses locaux et qu'en conséquence WORLD ONLINE n'est en rien responsable de tous dommages pouvant survenir à ces équipements du fait de leur connexion.
- que WORLD ONLINE peut discrétionnairement supprimer ou prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser un trouble manifeste causé à un tiers, lié à une information fournie par un Client dans le cadre d'un Service.

En conséquence de ces déclarations, le Client dégage la responsabilité de WORLD ONLINE en rapport avec un ou plusieurs événement mentionnés ci-dessus.

#### Article 8 – Prix des Services

- 8.1 Le prix de chaque Service est exprimé en Francs Français Hors Taxes dans les Documents Commerciaux afférents audit Service en vigueur à la date de signature de la Proposition Commerciale.
- 8.2 En cas de baisse de prix, WORLD ONLINE pourra en faire bénéficier le Client de façon automatique.

# Article 9 – Modalités de facturation et de paiement

- 9.1 Facturation
- 9.1.1 Les sommes dues au titre de chaque Service font l'objet de factures établies au Client selon une périodicité définie dans les Conditions Particulières en fonction du Service retenu.
- 9.1.2 La facturation de chaque Service débutera, sauf disposition contraire mentionnée dans les Conditions Particulières, à compter de la date de mise en service des Services.
- 9.2 Modalités de paiement
- 9.2.1 Les factures sont payables en Francs français ou en Euros par prélèvement automatique ou à défaut par titre interbancaire de paiement ou par chèque ou par tout autre mode de paiement convenu entre les parties et ce au plus tard dans les 30 jours suivant la date d'établissement de la facture sauf dispositions contraires mentionnées dans les Conditions Particulières.
- 9.2.2 Tout retard de paiement à l'échéance pourra entraîner de plein droit et sans mise en demeure l'application d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal et la facturation des frais de dossier et de recouvrement correspondants.
- 9.2.3 En outre, WORLD ONLINE, en cas de non paiement d'une quelconque facture se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier de plein droit le contrat et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

## Article 10 - Responsabilité

- 10.1 Au titre de l'exécution du contrat, WORLD ONLINE est assujetti à une obligation de moyens eu égard à la technicité des technologies mises en œuvre et à la nature même de l'Internet.
- 10.2 WORLD ONLINE n'assure aucune responsabilité eu égard à :
  - l'ensemble des données, éléments et services accessibles par l'Internet et notamment vis à vis du contenu et des caractéristiques des données véhiculées via son Centre Serveur par ou vers le Client.
  - l'utilisation des Services non conforme au présent contrat.
  - l'ensemble des éléments ayant fait l'objet des déclarations énoncées à l'article 7 des présentes conditions générales.
- 10.3 Il est expressément convenu que dans le cas où la responsabilité de WORLD ONLINE sera retenue au titre de l'exécution du présent contrat, le Client ne pourra prétendre qu'à la

réparation du préjudice direct et immédiat qu'il aura subi à l'exclusion des préjudices tels que préjudices financiers ou commerciaux, perte de clientèle, de chiffre d'affaires ou de bénéfices, ou actions intentées contre le Client trouvant leur origine ou étant la conséquence du contrat conclu entre le Client et WORLD ONLINE.

- 10.4 La réparation du préjudice auquel le Client pourra prétendre est par ailleurs expressément limitée au montant facturé par WORLD ONLINE au Client au titre des six derniers mois à la date de survenance de l'événement à l'origine du préjudice.
- 10.5 Le Client est seul responsable du contenu de son Site Web et de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur Internet. Il est notamment seul responsable des données et informations (contenu, qualité, format et conformité à la législation) de son Site Web ainsi que de l'usage qui en est fait, tant par lui que par des tiers.
- 10.6 Le Client assume seul les risques et conséquences de son activité et demeure seul responsable de ses logiciels applicatifs et de ses matériels.
- 10.7 De manière générale, le Client garantit WORLD ONLINE de tout recours de tiers portant sur le contenu de son Site Web et/ou de son activité et/ou des produits et services qu'il propose sur son Site Web et ce, sous quelque législation que ce soit.

# Article 11 – Propriété Intellectuelle

11.1 WORLD ONLINE concède au Client une licence non exclusive et non transférable sur les logiciels éventuellement utilisés dans le cadre des Services et ce pour les seuls besoins desdits Services.

Le Client s'interdit de céder, sous-licencier, transférer même gratuitement, à qui que ce soit, la présente licence ou les logiciels

Cette licence concerne également les éventuelles mises à jour des logiciels.

Toute copie des logiciels autre qu'une copie de sauvegarde est interdite.

Toute traduction, adaptation, arrangement ou toute autre modification des logiciels ainsi que la reproduction des logiciels n'est pas autorisée, de même que la correction des erreurs susceptibles d'affecter les logiciels, le droit de correction des erreurs étant exercé exclusivement par WORLD ONLINE.

11.2 Les informations, dénominations, textes, images, noms, sons et tous éléments multimédias ( ci-après dénommés « Eléments Protégés » ) auquel le client a accès via Internet sont protégés par des droits d'auteurs, droits des marques et plus généralement droit de propriété intellectuelle. Le Client s'engage à ne pas télécharger, reproduire, adapter, transmettre, commercialiser, représenter, traduire ou modifier ces Eléments Protégés sans avoir obtenu auprès de leur titulaire l'autorisation de le faire.

WORLD ONLINE rappelle que, compte tenu de la législation française sur le sujet et sauf si une restriction particulière est applicable, le Client ne peut faire qu'un nombre raisonnable de copies à la condition que ces copies soient effectuées et utilisées exclusivement pour son usage personnel et que toutes les mentions y figurant soient reproduites sans modification sur lesdites copies. Toute diffusion de ces Eléments Protégés par le Client doit être faite en respectant les droits d'autrui et doit contenir, sous réserve

d'éventuelles informations obligatoires en vertu d'une réglementation particulière applicable, une mention relative au droit auquel ces Eléments Protégés sont soumis. Le Client garantit WORLD ONLINE de toutes réclamations éventuelles de tiers à son encontre en raison de la violation de leurs droits ou du comportement du Client qui violerait la loi et l'indemnisera de toutes les conséquences directes ou indirectes liées à cette violation.

#### Article 12 - Maintenance

- 12.1 Les conditions de maintenance applicables aux Services figurent dans les Conditions Particulières et/ou dans les Documents Commerciaux y afférents.
- 12.2 WORLD ONLINE pourra interrompre tout ou partie des Services pour des raisons de maintenance préventive sous réserve d'en aviser le Client par courrier électronique ou par tout autre moyen avec un préavis minimum de vingt-quatre (24) heures avant l'exécution des opérations de maintenance. Le Client ne pourra revendiquer aucune indemnisation au titre de l'interruption des Services dans les conditions du présent article.

## Article 13 – Assistance Client

WORLD ONLINE s'engage à mettre à disposition du Client un Service Clients et une assistance technique gratuite (hors coût de communication téléphonique) accessible du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00 heures sur un numéro d'appel spécifique.

# Article 14 – Force Majeure

En cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté notamment dans les cas d'interruption des réseaux d'accès ou de la défaillance du matériel de réception ou de la ligne du Client, pertes de données ou de toutes transactions faites via les Services pour l'acquisition des biens ou services ou de tout préjudice, la responsabilité de WORLD ONLINE ne saurait être engagée.

## Article 15 – Résiliation

- 15.1 En cas de manquement, par l'une des parties à l'exécution de ses obligations et à défaut pour la partie concernée d'y remédier, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent contrat, par lettre recommandée, quinze (15) jours après une mise en demeure restée sans réponse.
- 15.2 En outre, WORLD ONLINE se réserve le droit de résilier de plein droit le présent contrat, sans préavis ni indemnité, dans les cas suivants :
  - non respect par le Client d'une quelconque des clauses mentionnées dans les articles « Propriété Intellectuelle », « Déclarations », et en particulier dans le cas où un acte de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau est imputable au Client ou encore à la suite de la notification par les utilisateurs d'Internet que le Client ne respecte pas les règles de déontologie applicables à Internet ou fait un usage d'Internet de nature à porter préjudice aux tiers, qui serait contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ;

Le constat par WORLD ONLINE de l'une des hypothèses décrites ci-dessus peut entraîner l'interruption immédiate des Services.

- si le Client fait, soit l'objet d'un concordat auprès de ses créanciers, soit d'un redressement judiciaire et que WORLD ONLINE a demandé à l'administrateur judiciaire si ce dernier entendait ou non poursuivre le contrat et que la réponse est négative ou n'intervient pas à l'issue d'un délai d'un mois, soit encore d'une liquidation.

## Article 16 – Informations Nominatives – Données Personnelles

- 16.1 Les informations concernant le Client recueillies par WORLD ONLINE bénéficient de la protection de loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et ne sont transmises qu'aux personnes physiques ou morales qui sont expressément habilitées à les connaître.
- 16.2 Tout Client peut demander à WORLD ONLINE la communication des informations nominatives le concernant et les faire modifier, rectifier ou supprimer conformément à la loi précitée en écrivant à WORLD ONLINE à l'adresse suivante : World Online France, Service Clients Entreprises 1, rond-point Victor Hugo 92137 Issy-Les-Moulineaux cedex.
- 16.3 Les informations collectées par WORLD ONLINE et traitées par WORLD ONLINE sont utilisées par WORLD ONLINE pour gérer les Services proposés au Client.
- 16.4 Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique et aux libertés N° 78.17 du 6 janvier 1978 vis à vis de ses propres clients.

## Article 17 - Réclamations

Toute réclamation et/ou contestation du Client à l'encontre de WORLD ONLINE devra être formulé par le Client à l'adresse suivante: World Online, Service Clients Entreprises, 1 rond-point Victor Hugo, 92137 Issy-les-Moulineaux Cedex, dans les plus brefs délais à compter de leur fait générateur.

## Article 18 - Litiges

- 18.1 Le présent contrat est régie par la loi française.
- 18.2 En cas de contestation sur l'interprétation, sur l'exécution et la réalisation de l'une quelconque des dispositions du présent contrat et à défaut d'accord amiable des parties, les tribunaux de Nanterre seront les seuls compétents pour connaître du litige.

Cette clause, par accord exprès des parties, s'applique même en cas de référé, de pluralité de défendeur ou d'appel en garantie

## Article 19 – Dispositions diverses

## 19.1 **Informations**

Le Client s'engage à informer immédiatement, par écrit, WORLD ONLINE de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, numéro de téléphone, coordonnées bancaires), WORLD ONLINE ne saurait être tenu pour responsable des conséquences que

pourraient subir le Client et/ou les tiers dans l'hypothèse où le Client aurait omis de notifier à WORLD ONLINE une quelconque modification.

## 19.2 **Dissociation**

Si une stipulation du contrat ou l'application d'une telle stipulation au Client ou à WORLD ONLINE était considérée par un Tribunal compétent comme contraire à une loi applicable, les autres stipulations du contrat resteraient en vigueur et seraient interprétées de façon à donner effet à l'intention des parties, telle qu'exprimée à l'origine. Il est convenu que si une clause du contrat était réputée nulle, les autres clauses conserveraient leur plein et entier effet.

#### 19.3 **Cession**

Le présent contrat ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle à titre gratuit ou onéreux de la part du Client.

## 19.4 Election de domicile

Chaque partie au présent contrat fait élection de domicile en son siège social respectif indiqué entête des présentes.

## 19.5 Modification des Services

Les termes des conditions applicables aux Services pourront, le cas échéant, être modifiés à l'initiative de WORLD ONLINE pour autant que cela n'affecte pas la qualité des Services rendus et que cela soit porté à la connaissance du Client par voie de courrier électronique, ce dernier disposant alors d'un droit de résiliation du contrat par voie de lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois à compter de l'information de WORLD ONLINE. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouvelles conditions.

## 19.6 **Documents contractuels**

Le contrat conclu entre le Client et WORLD ONLINE est constitué par ordre de préséance en cas de contradiction entre eux, des documents suivants :

- la Proposition Commerciale et ses annexes éventuelles
- les Conditions Particulières
- les Conditions Générales
- les Documents Commerciaux.

Les documents contractuels énumérés ci-dessus constituent l'intégralité de l'accord entre les parties eu égard à son objet et remplacent et annulent toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptation, ententes et accord préalables entre les parties, relativement au même objet.

#### 19.7 Références commerciales

Le Client reconnaît à WORLD ONLINE le droit de le citer à titre de référence commerciale dans ses diverses documentations commerciales et publicitaires.



## WORLD ONLINE BUSINESS

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES ENTREPRISES applicables à compter du 1er octobre 2000

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales avec lesquelles elles forment un ensemble indivisible.

Les présentes Conditions Particulières définissent la nature, les caractéristiques, les conditions applicables à chaque Service proposé par WORLD ONLINE et choisi par le Client dans le cadre de la Proposition Commerciale signée par les parties.

## Article 1 - Service Nom de domaine

Le contenu du Service Nom de domaine est plus précisément décrit dans les Documents Commerciaux suivants :

- Nom de domaine zone.com.net.org
- Nom de domaine zone.fr.

# 1.1 Contenu des prestations

Au titre du Service Nom de domaine, WORLD ONLINE s'engage à :

- déposer et enregistrer un nom sur Internet (en extension.fr ou.com.net.org) auprès des organismes compétents.
- héberger le nom de domaine sur les serveurs DNS (Domain Name Server) de WORLD ONLINE
- prendre en charge tous les frais et démarches administratives concernant le dépôt, l'enregistrement et l'hébergement du ou des noms de domaine concernés.

#### 1.2 Facturation du Service

Annuelle, terme à échoir à compter de la date de signature de la Proposition Commerciale.

## 1.3 Durée initiale du Service

Douze (12) mois à compter de la date de mise en service.

## 1.4 Droit et obligations spécifiques au Service

1.4.1 Le dépôt d'un nom de domaine en extension.fr est subordonné à la production par le Client de justificatifs (K bis pour une dénomination sociale, extrait de l'INPI pour une marque...) dont le descriptif figure dans les Documents Commerciaux correspondants.

1.4.2 Le Client doit remplir les formulaires Nom de domaine qui figurent en annexe à la Proposition Commerciale et notamment le formulaire établi par l'AFNIC dans le cadre d'un domaine en extension.fr.

# Article 2 - Service de connexion de réseau local ou de poste isolé à Internet via ligne Numéris ou analogique

Le contenu du Service de connexion de réseau local ou de poste isolé à Internet via ligne Numeris ou analogique est plus précisément décrit dans les Documents Commerciaux y afférents.

# 2.1 Contenu des prestations

Au titre du Service de connexion de réseau local ou de poste isolé à Internet Réseau via ligne Numeris ou numérique, WORLD ONLINE s'engage à assurer la connexion à Internet du réseau local ou du poste isolé du Client (ci-après dénommée l' «Equipement Client ») dont le descriptif figure dans la Proposition Commerciale au Centre Serveur de WORLD ONLINE qui réceptionne, sur la base de matériels de télécommunications (routeurs), les données transmises par l'Equipement Client et les achemine sur les différents réseaux de télécommunications utilisés par l'Internet et inversement.

# 2.2 Facturation du Service et du matériel associé et paiement du matériel associé

#### 2.2.1 Connexion

- Si le montant d'abonnement annuel dû est inférieur ou égal à 3000 FHT (trois mille francs hors taxes), facturation annuelle, terme à échoir à la commande.

Si le montant d'abonnement annuel dû est supérieur à 3000 FHT (trois mille francs hors taxes), facturation trimestrielle, terme à échoir à la commande.

Si le montant d'abonnement annuel dû est supérieur à 18000 FHT (dix huit mille francs hors taxes), facturation mensuelle, terme à échoir à compter de la date de mise en service.

Les frais de mise en service liés à la connexion sont toujours facturés en une fois à la date de mise en service.

## 2.2.2 Matériel associé

- Achat modem pour poste isolé et/ou de tout autre équipement requis: facturation et paiement à la signature de la Proposition Commerciale.
- Mise à disposition de routeurs et/ou de tout autre équipement requis (Liaisons Spécialisées,...) : facturation et paiement des frais de mise en service et redevances à la signature de la Proposition Commerciale.

#### 2.3 Durée initiale du Service

Douze (12) mois à compter de la date de mise en service.

## 2.4 Droits et obligations spécifiques au Service

- 2.4.1 En cas d'indisponibilité du Centre Serveur imputable à WORLD ONLINE et corroborée par ses outils de surveillance, en dehors des périodes de maintenance planifiées, dont la durée est supérieure à une (1) heure, WORLD ONLINE sera redevable envers le Client sur demande de ce dernier par voie de lettre recommandée avec accusée de réception dans un délai de trois jours ouvrés à compter de l'indisponibilité, d'une pénalité forfaitaire par indisponibilité égale à dix pour cent (10%) de la rémunération mensuelle due par le Client au titre du Service concerné. Le montant de cette pénalité sera imputé en cours d'exécution du contrat par WORLD ONLINE sur la prochaine facture du Client ou versé au Client lorsque le contrat vient à expiration et ce dans un délai de trente (30) jours à compter de l'échéance du contrat.
- 2.4.2 La connexion est valable pour le nombre d'utilisateurs simultanés indiqué dans la Proposition Commerciale.
- 2.4.3 Le Service n'est accessible que pour autant que le Client utilise le (ou les) identifiant(s) et le (ou les) mot(s) de passe, établis, sous réserve de disponibilité, sur la base des indications qu'il a communiquées à WORLD ONLINE. WORLD ONLINE se réserve la possibilité de procéder à une modification de (ou des) identifiant(s) et/ou du (ou des) mots de passe pour des raisons d'ordre technique en respectant un préavis de quinze (15) jours.
- 2.4.4 Toute connexion au présent Service ou transmission de données effectuée en utilisant le (ou les) mots de passe et le (ou les) identifiant(s) du Client sera réputée avoir été faite par le Client lui-même.

En cas de perte ou de détournement du (ou de l'un des) mot(s) de passe ou du (ou des) identifiant(s), le Client s'engage à avertir WORLD ONLINE, sans délai, par courrier électronique confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception.

2.4.5 Sauf dans le cas où le Client a acquis les matériels associés requis au titre du Service, les matériels livrés par WORLD ONLINE et mis à disposition du Client dans ses locaux au titre du Service demeurent la propriété de WORLD ONLINE ou de ses propres fournisseurs ; le Client s'engageant à maintenir les mentions de propriété apposées par WORLD ONLINE sur lesdits matériels.

En sa qualité de gardien des matériels, le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant tout dommage, perte, vol, avarie causés audit matériel.

2.4.6 Au plus tard huit (8) jours après la cessation du contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client s'engage à restituer, sans mise en demeure préalable, les matériels de WORLD ONLINE en sa possession. Lorsque la cessation du contrat est imputable à l'une des parties, les frais de restitution sont à sa charge, sinon ils sont partagés, à parts égales, entre les parties.

A l'expiration du délai susvisé, le Client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une pénalité de mille (1000) francs par jour de retard, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts et de la réparation intégrale du préjudice subi par WORLD ONLINE en raison du retard.

2.4.7 En cas d'acquisition du (ou des) matériel(s) associé (s) par le Client directement auprès de WORLD ONLINE, le transfert de propriété du (ou des) matériel(s) associés est différé au complet paiement auprès de WORLD ONLINE du prix afférent au(x) matériels(s) associés ; le transfert des risques afférents audits matériels ayant lieu dès leur livraison au Client.

# Article 3 - Service d'hébergement de Site Web sur serveur mutualisé

Le contenu du Service d'hébergement du Site Web sur serveur mutualisé est plus précisément décrit dans les Documents Commerciaux y afférents.

## 3.1 Contenu des prestations

Au titre du Service d'hébergement de Site Web sur serveur mutualisé, WORLD ONLINE s'engage à héberger sur son Centre Serveur, le Site Web du Client en vue d'en permettre la consultation sur Internet.

Cette prestation d'hébergement comprend notamment :

- La réservation et la mise en place du volume de stockage dénommé « espace disque » selon les modalités définies dans les Documents Commerciaux y afférents ;
- la visibilité permanente 24h sur 24h sept jours sur sept du Site Web sur l'Internet ;
- l'administration du Centre Serveur ;
- un accès distant au Centre Serveur protégé par un login et un mot de passe pour l'envoi de fichiers sur le Site Web par le Client ;
- la fourniture de statistiques sur les trois derniers mois, concernant le trafic dans les conditions définies dans les Documents Commerciaux.

#### 3.2 Facturation du Service

# 3.2.1 Hébergement

Si le montant d'abonnement annuel dû est inférieur ou égal à 3000 FHT (trois mille francs hors taxes), facturation annuelle, terme à échoir à la commande.

Si le montant d'abonnement annuel dû est supérieur à 3000 FHT (trois mille francs hors taxes), facturation trimestrielle, terme à échoir à la commande.

Si le montant d'abonnement annuel dû est supérieur à 18000 FHT (dix huit mille francs hors taxes), facturation mensuelle, terme à échoir à compter de la date de mise en service.

Les frais de mise en service liés à l'hébergement sont toujours facturés en une fois à la date de mise en service.

# **3.2.2 Trafic**

De 1 à 4 Go, de 5 à 10 Go, de 11 à 20 Go, de 21 à 50 Go ou à partir de 51 Go : trimestrielle, terme à échoir à compter de la date de mise en service avec régularisation du trafic consommé en sus sur le trimestre précédent.

#### 3.3 Durée initiale du Service

Douze (12) mois à compter de la date de mise en service.

## 3.4 Droits et obligations spécifiques au Service

3.4.1 WORLD ONLINE s'engage à mettre à disposition des utilisateurs d'Internet, dans le cadre d'un accès Internet libre ou sous contrôle en fonction du choix opéré par le Client, le Site Web

hébergé, 24h sur 24h et 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de maintenance et de pannes éventuelles.

- 3.4.2 WORLD ONLINE se réserve le droit de refuser l'hébergement de certains Sites Web spécifiques sur serveur mutualisé (contenus pornographiques...) en raison notamment de contraintes techniques d'exploitation.
- 3.4.3 En cas d'indisponibilité du Centre Serveur imputable à WORLD ONLINE et corroborée par ses outils de surveillance, en dehors des périodes de maintenance planifiées, dont la durée est supérieure à une (1) heure, WORLD ONLINE sera redevable envers le Client sur demande de ce dernier par voie de lettre recommandée avec accusée de réception dans un délai de trois jours ouvrés à compter de l'indisponibilité, d'une pénalité forfaitaire par indisponibilité égale à dix pour cent (10%) de la rémunération mensuelle due par le Client au titre du Service concerné. Le montant de cette pénalité sera imputé en cours d'exécution du contrat par WORLD ONLINE sur la prochaine facture du Client ou versé au Client lorsque le contrat vient à expiration et ce dans un délai de trente (30) jours à compter de l'échéance du contrat.
- 3.4.4 Le Client s'engage à transmettre, à ses frais, à WORLD ONLINE le contenu du Site Web par voie de téléchargement de données dans le respect des procédures de téléchargement de WORLD ONLINE. Toute assistance de WORLD ONLINE aux opérations de téléchargement fera l'objet d'une facturation spécifique.
- 3.4.5 Le Client s'engage à effectuer toutes les formalités requises auprès des autorités publiques relatives à l'ouverture d'un site Web conformément aux dispositions légales.
- 3.4.6 Le Client est le seul propriétaire du contenu du Site Web transmis à WORLD ONLINE à des fins exclusives d'hébergement et, par conséquent, est le seul propriétaire de ou des services et des droits de marques y afférents, il sera donc seul habilité à en poursuivre l'utilisation et l'hébergement à l'expiration du présent contrat.
- 3.4.7 Le Client s'engage à prendre toutes mesures de protection utiles pour que le login et le mot de passe qui lui sont communiqués par WORLD ONLINE ne soient pas utilisés par des tiers ou des personnes non autorisés, étant entendu que le Client demeure seul responsable des interrogations et connexions opérées sous son mot de passe.
- 3.4.8 Le Client garantit WORLD ONLINE contre tout recours de quelque nature que ce soit émanant de tout utilisateur ou de tiers au titre du contenu de Site Web dont le Client est seul responsable.

## Article 4 - Service d'hébergement de Serveur dédié

Le contenu du Service d'hébergement de Serveur dédié est plus précisément décrit dans les Documents Commerciaux y afférents.

Par Serveur on entend tous ordinateurs et logiciels associés hébergés physiquement chez WORLD ONLINE appartenant à WORLD ONLINE ou au Client connectés à des réseaux de télécommunication les reliant à l'Internet et intégrant le (les) Site(s) Web du Client.

# 4.1 Contenu des prestations

Au titre du Service d'hébergement de Serveur dédié, WORLD ONLINE s'engage à héberger sur son Centre Serveur, le serveur dédié du Client intégrant notamment son (ou ses) Site(s) Web en vue d'en permettre la consultation sur Internet.

Cette prestation d'hébergement comprend notamment :

- la vente ou la mise à disposition du Serveur sur demande du Client dans les locaux de WORLD ONLINE,
- Le raccordement du Client au Serveur en direct par l'ensemble des lignes Internet de WORLD ONLINE selon les modalités définies dans les Documents Commerciaux y afférents ;
- la visibilité permanente 24h sur 24h sept jours sur sept du Serveur sur Internet;
- l'administration du Centre Serveur et sur option du Serveur ;
- sur option, l'accès au Serveur hébergé dans le Centre Serveur selon les conditions définies dans la Proposition Commerciale ;
- sur option, la fourniture de statistiques sur les trois derniers mois concernant le trafic dans les conditions définies dans les Documents Commerciaux.

## 4.2 Facturation du Service et du matériel associé et paiement du matériel associé

# 4.2.1 Hébergement

Si le montant d'abonnement annuel dû est inférieur ou égal à 3000 FHT (trois mille francs hors taxes), facturation annuelle, terme à échoir à la commande.

Si le montant d'abonnement annuel dû est supérieur à 3000 FHT (trois mille francs hors taxes), facturation trimestrielle, terme à échoir à compter de la date de mise en service.

Si le montant d'abonnement annuel dû est supérieur à 18000 FHT (dix huit mille francs hors taxes), facturation mensuelle, terme à échoir à compter de la date de mise en service.

Les frais de mise en service liés à l'hébergement sont toujours facturés en une fois à la date de mise en service.

## **4.2.2** Trafic

De 1 à 4 Go, de 5 à 10 Go, de 11 à 20 Go, de 21 à 50 Go ou à partir de 51 Go : trimestrielle, terme à échoir à compter de la date de mise en service avec régularisation du trafic consommé en sus sur le trimestre précédent.

# 4.2.3 Matériel associé au Service

- Acquisition de Serveurs et/ou de tout autre équipement requis : facturation et paiement à la date de signature de la Proposition Commerciale.
- Mise à disposition de Serveurs et/ou de tout autre équipement requis : facturation et paiement des frais de mise en service et redevances à la date de signature de la Proposition Commerciale

## 4.3 Durée initiale du Service

Douze (12) mois à compter de la date de mise en service.

# 4.4 Droits et obligations spécifiques au Service

- 4.4.1 WORLD ONLINE s'engage à rendre accessible aux utilisateurs de l'Internet dans le cadre d'un accès Internet libre ou sous contrôle en fonction du choix opéré par le Client les Services hébergés sur le Serveur dédié, 24h sur 24h et 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de maintenance et de pannes éventuelles.
- 4.4.2 En cas d'indisponibilité du Centre Serveur imputable à WORLD ONLINE et corroborée par ses outils de surveillance, en dehors des périodes de maintenance planifiées, dont la durée est supérieure à une (1) heure, WORLD ONLINE sera redevable envers le Client sur demande de ce dernier par voie de lettre recommandée avec accusée de réception dans un délai de trois jours ouvrés à compter de l'indisponibilité, d'une pénalité forfaitaire par indisponibilité égale à dix pour cent (10%) de la rémunération mensuelle due par le Client au titre du Service concerné. Le montant de cette pénalité sera imputé en cours d'exécution du contrat par WORLD ONLINE sur la prochaine facture du Client ou versé au Client lorsque le contrat vient à expiration et ce dans un délai de trente (30) jours à compter de l'échéance du contrat.
- 4.4.3 Le Client s'engage à transmettre, à ses frais, à WORLD ONLINE le contenu du ou des Site(s) Web ou de toute autre fonction du Serveur par voie de téléchargement de données dans le respect des procédures de téléchargement de WORLD ONLINE. Toute assistance de WORLD ONLINE aux opérations de téléchargement fera l'objet d'une facturation spécifique.
- 4.4.4 Le Client s'engage à effectuer toutes les formalités requises auprès des autorités publiques relatives à l'ouverture d'un site Web conformément aux dispositions légales.
- 4.4.5 Le Client est le seul propriétaire du contenu du Serveur et notamment du ou des Site(s) Web transmis à WORLD ONLINE à des fins exclusives d'hébergement et, par conséquent, est le seul propriétaire de ou des services et des droits de marques y afférents, il sera donc seul habilité à en poursuivre l'utilisation et l'hébergement à l'expiration du présent contrat.
- 4.4.6 Le Client s'engage à prendre toutes mesures de protection utiles pour que le login et le mot de passe qui lui sont communiqués le cas échéant par WORLD ONLINE pour administrer le Serveur ne soient pas utilisés par des tiers ou des personnes non autorisés, étant entendu que le Client demeure seul responsable des interrogations et connexions opérées sous son mot de passe.
- 4.4.7 Le Client garantit WORLD ONLINE contre tout recours de quelque nature que ce soit émanant de tout utilisateur ou de tiers au titre du contenu du Serveur et notamment du Site Web dont le Client est seul responsable. Le Client reconnaît notamment que le contenu de certains Sites Web nécessite des protections particulières vis-à-vis des mineurs dont le Client est seul responsable et qu'il s'engage à mettre en place préalablement à l'accès à son Site.

  4.4.8En cas d'acquisition du (ou des) Serveur(s) par le Client directement auprès de WORLD
- 4.4.8En cas d'acquisition du (ou des) Serveur(s) par le Client directement auprès de WORLD ONLINE, le transfert de propriété du (ou des) Serveur(s) est différé au complet paiement auprès de WORLD ONLINE du prix afférent au(x) Serveur(s).
- 4.4.8 La mise en service d'un Serveur dédié est subordonnée à la signature par le Client d'un procès-verbal de réception du Serveur qui attestera de la conformité des matériels et logiciels

constitutifs du Serveur à la Proposition Commerciale. La date de mise en service correspond à la date de signature du procès-verbal de réception.

4.4.9 En cas de vente du Serveur par WORLD ONLINE au Client, celui-ci est garanti dans les conditions définies par le constructeur qui sont remises au Client avec le procès-verbal de réception lors de la mise en service ; étant entendu par ailleurs que dans la mesure où le Client est administrateur du Serveur, il est responsable du suivi des logiciels et notamment du système d'exploitation sous réserve de la signature d'un contrat spécifique avec WORLD ONLINE.

# Article 5 – Service de paiement sécurisé

Le service de paiement sécurisé proposé par WORLD ONLINE s'appuie sur le produit de transaction sécurisé, dénommé SIPS, fourni par la Société ATOS (ci-après dénommé le "Produit SIPS") lequel permet à tout commerçant qui propose ses produits et services sur Internet de disposer d'une solution de paiement en ligne sécurisée.

# 5.1 Contenu des prestations

Au titre du Service de paiement sécurisé, WORLD ONLINE s'engage à :

- permettre la connexion du Client au Produit SIPS via la plateforme de paiement sécurisé de WORLD ONLINE sur la base d'un script d'interfaçage au Produit SIPS remis au Client afin qu'il en assure l'installation et la personnalisation sur son site.
- fournir un processus d'intégration du script d'interfaçage au Produit SIPS.
- procéder au traitement des transactions sécurisées pour le règlement des commandes passées sur le Site Web du Client suivant le processus décrit dans les Documents Commerciaux de WORLD ONLINE et d'ATOS.

## 5.2 Facturation du Service

- Frais de mise en service facturés lors de la remise du script d'interfaçage au Produit SIPS.
- Abonnement au service facturé annuellement, terme à échoir lors de la remise du script d'interfaçage au Produit SIPS.
- Coût par transaction facturé trimestriellement, terme échu sur la base d'un reporting indiquant le nombre de transactions effectuées pendant le trimestre.

# 5.3 Durée initiale du Service

Douze (12) mois à compter de la date de signature de la Proposition Commerciale.

# 5.4 Droits et obligations spécifiques au Service

WORLD ONLINE concède au Client qui accepte, un droit personnel de connexion non cessible et non exclusif au Produit SIPS suivant les conditions prévues dans le cadre des présentes et des Documents Commerciaux de WORLD ONLINE et d'ATOS.

Ce droit de connexion est consentie au Client pour application exclusive à ses propres besoins et ses données propres.

L'utilisation du Produit SIPS pour traiter des données autres que celles du Client est interdite, de même que tout type d'exploitation non implicitement autorisé par les présentes et les Documents Commerciaux y afférents.

Le Client assure l'installation du script d'interfaçage au Produit SIPS sur son site suivant les conseils donnés par WORLD ONLINE et ATOS dans les Documents Commerciaux.

A la demande du Client, WORLD ONLINE peut assumer l'installation du script d'interfaçage au Produit, les prestations d'installation étant alors facturées en complément sur la base d'un devis préalablement accepté par le Client.

Dans le cadre de l'installation du script d'interfaçage au Produit SIPS par le Client, WORLD ONLINE ne pourra être tenu responsable à quelque titre que ce soit sous réserve du cas où le Client en confie l'installation à WORLD ONLINE.

Le présent Service n'entraîne aucun transfert de propriété de quelque nature que ce soit d'une partie au profit de l'autre.

Le Client garantit WORLD ONLINE de détenir les droits ou autorisations nécessaires pour utiliser les données qu'il pourrait transmettre pour traitement.

WORLD ONLINE ne garantit en rien le remboursement des paiements en cas de contentieux sur les transactions effectuées par le biais du Site Web du Client.

Par ailleurs, le Client s'interdit de mentionner sur son site ou d'indiquer par quelque moyen que ce soit à ses propres clients que WORLD ONLINE garantit les transactions.

Le Client s'engage à respecter les lois, règlements, règles, usages relatifs à la consommation, la vente par correspondance et la mise en ligne de données sur Internet.

Article 6 – Service forfait d'accès Internet et de télécommunications téléphoniques comprises

Le contenu du Service forfait d'accès Internet et de télécommunications téléphoniques comprises est plus précisément décrit dans les Documents Commerciaux y afférant.

## 6.1 Contenu des prestations

Le Service forfait d'accès Internet et de télécommunications téléphoniques comprises comprend un forfait de communications téléphoniques d'accès à Internet mensuelles pour un temps donné en fonction de l'option choisie par le Client parmi les formules de forfaits proposées par WORLD ONLINE au jour de la souscription. Le temps hors forfait de communication téléphonique est facturé en supplément selon les modalités définies ci-dessous et compte tenu des tarifs définis dans les Documents Commerciaux.

## 6.2 Facturation du Service

Facturation trimestrielle à compter de la date de mise en service.

## 6.3 Durée initiale du Service

Six (6) mois à compter de la date de mise en service reconductibles selon les modalités définies dans les Conditions Générales par période de six (6) mois.

## 6.4 Droits et obligations spécifiques au Service

Afin de permettre l'accès au Service, WORLD ONLINE a recours à un ou plusieurs opérateurs de télécommunication (ci-après dénommé «l'Opérateur») habilités à fournir des services de télécommunication au public.

L'accès au Service suppose la souscription par le Client d'un abonnement téléphonique auprès d'un opérateur de boucle locale (le plus souvent FRANCE TELECOM) auprès duquel les Services de WORLD ONLINE peuvent être accessibles sans facturation complémentaire au titre du temps de communications téléphoniques (notamment FRANCE TELECOM) et l'agrément de son équipement téléphonique par cet opérateur.

Toute connexion au Service par le Client à partir de son poste téléphonique fixe sera réputée avoir été effectuée par le Client et s'imputera sur le temps de communication téléphonique attribué au titre du forfait souscrit. Par conséquent, toute communication quelle qu'elle soit, passée à partir du poste téléphonique du Client ou en utilisant ses éléments personnels d'identification relève de la seule responsabilité du Client.

Au titre de la souscription au Service, le Client s'engage à accepter l'Opérateur choisi par WORLD ONLINE et reconnaît qu'il ne dispose d'aucune faculté de changement d'opérateur.

Les protocoles de communication utilisés sont ceux en usage sur Internet.

Le décompte de chaque connexion au forfait s'effectue à la minute. Toute minute commencée est due

Lorsque la durée de connexion mensuelle est inférieure à la durée du forfait souscrit voire nulle, aucun remboursement ni report sur le mois suivant ne seront effectués au profit du Client ; le prix du forfait restant dû dans son intégralité.

Lorsque la durée de connexion mensuelle excède la durée du forfait souscrit, seuls les coûts de connexion relatifs à la partie du temps qui est hors forfait seront facturés sur le compte du Client au tarif en vigueur, exprimé en francs par minute, tel que défini dans les Documents Commerciaux. Toute minute commencée est due.

Le Client est responsable de l'ensemble des sommes dues au titre de l'utilisation du Service.

Les tarifs sont susceptibles d'évoluer, auquel cas, WORLD ONLINE s'engage à en informer préalablement le Client par e-mail sur son adresse principale de messagerie ou par courrier, un mois avant la date de leur entrée en vigueur.

Le Client disposera alors d'une faculté de résiliation de son forfait qu'il pourra exercer pendant un délai d'un mois à compter de l'envoi de l'information susvisée par WORLD ONLINE par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, l'ancien tarif restera applicable jusqu'à expiration de la période du forfait souscrit.

A défaut de résiliation dans le délai précité par l'abonné, les nouveaux tarifs seront applicables automatiquement et réputés définitivement et irrévocablement acceptés par le Client.

L'abonnement ne comprend pas les différentes redevances dues au titre d'une consultation à un ou plusieurs services identifiés comme étant payants (assistance téléphonique...).